

MODIFICATION DES FRAIS DE SOUSCRIPTION

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N°07-2005 du 09 Mars 2005

Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria –BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE et **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** informent le public et les porteurs de parts de **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** du changement suivant :

Les frais de souscriptions qui sont actuellement comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 D ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 D et inférieures ou égales à 200 000 D ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 D.

seront plafonnés à un montant de 5 000 D par souscription à partir du 15 Février 2013.